

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 030-397/08/BC

**■ Fourniture de bennes de 16 m3 pour la collecte des déchets ménagers et des déchets propres et secs recyclables sur le territoire communautaire - Lancement d'un Appel d'Offres- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.
DMG 08/1327/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le marché 07/174 relatif à la fourniture de bennes de 16 m3 pour la collecte des déchets ménagers et des déchets propres et secs recyclables sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a été notifié à la société GEESINK NORBA le 7 décembre 2007.

Or la société a informé la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qu'elle ne sera pas en mesure de fournir le modèle de benne à ordures choisi dans le cadre de l'appel d'offres. L'entreprise a proposé en lieu et place un autre modèle de benne. Pourtant lors de l'appel d'offres plusieurs offres de base et offres variantes ont été analysées.

La Commission d'appel d'offres a jugé que l'offre variante de l'entreprise GEESINK NORBA était la mieux-disante. Il appartenait donc à la société de fournir ce type de matériel ou de retirer son offre si elle n'était pas en mesure de livrer le matériel. Le marché 07/174 fait donc l'objet d'une proposition de résiliation présentée à ce même bureau.

En conséquence, il est nécessaire de lancer un nouvel appel d'offre relatif à la fourniture de bennes de 16 m3 afin d'assurer le service public de collecte.

Le nombre de bennes qui seront commandées au cours d'une année d'exécution sera compris entre un minimum de 4 bennes et un maximum de 12 bennes.

Le marché est à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché est d'un (1) an à compter de la notification, renouvelable trois (3) fois un an sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder quatre (4) ans.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à fourniture de bennes de 16 m3 pour la collecte des déchets ménagers et des déchets propres et secs recyclables sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et d'approuver le dossier de consultation des entreprises correspondant.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est proposé d'autoriser le lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture de bennes de 16 m3 pour la collecte des déchets ménagers et des déchets propres et secs recyclables sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et d'approuver le dossier de consultation des entreprises correspondant.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de bennes de 16 m3 pour la collecte des déchets ménagers et des déchets propres et secs recyclables sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Le nombre de bennes qui seront commandées au cours d'une année d'exécution de ce marché sera compris entre un minimum de 4 bennes et un maximum de 12 bennes.

Le marché est à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché est d'un (1) an à compter de la notification, renouvelable trois (3) fois un an sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder quatre (4) ans.

Article 3 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2008 et suivants : opération : 2006/00007- sous politique : G120 - fonction : 812- nature : 21571.

La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Le Vice-Président Délégué
à l'Eau et à l'Assainissement

Martine VASSAL

Antoine ROUZAUD

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI